



Organisation
internationale
du Travail

Identification des autres secteurs prioritaires de l'économie informelle et diagnostic organisationnel des différents acteurs et leurs OP représentatives dans le cadre de la mise en œuvre du RSPC

RAPPORT

Table des matières

1. Introduction	6
2. Contexte/justification	8
3. Rappel de l'objectif de la mission	11
4. Démarche méthodologique	11
5. Présentation des secteurs prioritaires	14
6. Les secteurs d'activités préconisés	17
6.1. Le secteur agricole	17
6.1.1. L'agriculture	19
6.1.2. L'élevage.....	21
6.1.3. La pêche	21
6.2. Le commerce.....	22
6.3. Le transport	22
7. Analyse de la situation socio familiale	24
7.1.L'éducation/instruction des entrepreneurs	24
7.2. Origine des entrepreneurs	24
7.3 .La gestion de l'activité selon le genre	25
7.4. Le profil social de l'entrepreneur	26
8. Situation socio professionnelle dans le secteur informel	27
8.1.Le financement de l'activité	27
8.2. Les emplois	28
8.2.1. Le commerce.....	30
8.2.2. Le transport	30
8.3. Typologie des contrats	31
8.4. Statut des travailleurs	32
8.5. Nature des rémunérations	32
8.6. Utilisation des revenus tirés	33
8.7. Le chiffre d'affaires	34
8.8. Performance économique du secteur informel	35
9. Les services de protection sociale	36
10. Les Organisations professionnelles cibles	38
Annexes	48

Liste des sigles et abréviations

AIBD : Aéroport International Blaise Diagne

AFTU : Association de Financement des professionnels du Transport Urbain

ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographique

BIT : Bureau International du Travail

BM : Banque Mondiale

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l’Afrique de l’Ouest

CNAAS : Compagnie Nationale d’Assurance Agricole du Sénégal

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CIST : Conférence Internationale des Statisticiens du Travail

CSS : Caisse de Sécurité Sociale

CUPI : Chef Unité de Production Informelle

DRDR : Direction Régionale du Développement Rural

DSRP : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté

ENES : Enquête Nationale sur l’Emploi au Sénégal

ENSIS : Enquête Nationale sur le Secteur Informel au Sénégal

ERI : Enquête Régionale Intégrée

ESI : l’Emploi et le Secteur Informel

ETFP : Enseignement Technique et Formation Professionnelle

FONSTAB : Fonds d’Appui à la Stabulation

GIE : Groupement d’Intérêt Economique

HIMO : Haute Intensité de Main d’Œuvre

IPRES : Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal

LOASP : Lettre d’Orientation Agro Sylvo Pastorale

MAER : Ministère de l’Agriculture et de l’Equipement Rural

NINEA : Numéro d’Identification Nationale des Entreprises et Associations

OP : Organisation Professionnelle

PAFS : Plan d'Action Forestier du Sénégal

PDCVR : Projet de Développement de la Chaîne de Valeur du Riz

PIB : Produit Intérieur Brut

PNDA : Programme National de Développement Agricole

PNDE : Plan National de Développement de l'Elevage

RGE : Recensement Général des Entreprises

RSPC : Régime de Protection Sociale Simplifié pour les Petits Contribuables

SAED : Société d'Aménagement et d'exploitation des terres du delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé

SESPROS : Système Européen de Statistiques intégrées de la Protection sociale

SFD : Système de Financement Décentralisé

SODAGRI : Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal

SYSCOA : Système Comptable Ouest Africain

UNACOIS : Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal

UEMOA : Union Economique Monétaire Ouest Africaine

UPI : Unité de Production Informelle

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des entreprises par formel ou informel selon la branche d'activités

Tableau 2 : Niveau d'instruction des entrepreneurs

Tableau 3 : Lieu de provenance des entrepreneurs

Tableau 4 : Répartition des effectifs des UPI selon le genre

Tableau 5 : Situation matrimoniale des entrepreneurs

Tableau 6 : Sources de financement du capital initial

Tableau 7 : Répartition du mode de rémunération des employés selon la branche d'activités

Tableau 8 : Les formes de rémunération dans le secteur informel

Tableau 9 : Structure des dépenses des ménages

Tableau 10 : Structure du chiffre d'affaires de la production et de la valeur ajoutée annuelles

Tableau 11 : Indicateurs du niveau d'activités et de productivité des UPI par branche d'activités

1. Introduction

L'économie du développement n'a pas eu, pendant plusieurs décennies, besoin de faire référence à l'économie informelle. Pour parler de ces activités, trois registres furent employés dans les pays en développement : le premier plus marginal était l'œuvre des sociologues mais aussi des économistes. Ils parlaient ainsi à l'époque de « pôle marginal de la société » et de « masse marginale ». Cette notion de marginalité était dans un sens commun pour caractériser : l'absence d'un endroit fixe de l'activité voire le refus de se conformer à la législation. Le deuxième registre plus propre aux économistes était celui de sous-emploi ; depuis les premiers travaux d'Arthur Lewis (Lewis, 1954), la problématique dualiste domine l'économie du développement du développement, opposant un secteur dit traditionnel, marqué par le sous-emploi d'une main d'œuvre excédentaire et un autre secteur dit moderne. Le troisième et dernier registre sur lequel on parle de l'économie informelle est celui de la recherche de la survie et de la pauvreté. Cette idée, elle aussi, a eu beaucoup de succès car elle sera à la base de plusieurs projets et programmes dans les pays en développement.

Dans les années 1970, la pauvreté, la marginalité, l'emploi non salarié ont été analysés de plusieurs façons. Cependant, malgré leur subsistance, un autre cadre sémantique s'impose : l'informalité.

L'apparition de la notion de 'secteur informel' est souvent attribuée au célèbre « rapport Kenya » du BIT (BIT, 1972), qui non seulement emploie le mot, mais en définit sept caractéristiques principales suivantes : facilité d'accès à l'activité, utilisation de ressources locales, propriété familiale de l'entreprise, échelle d'activité réduite, usage de technologies qui privilègient le recours de la main d'œuvre, qualifications acquises hors du système officiel de formation, marchés concurrentiels et sans réglementation. Cette catégorisation permet de régler le problème méthodologique posé pour le découpage sectoriel.

Au Sénégal, la définition du *secteur informel* est basée sur le respect des procédures juridiques et fiscales et ne considère pas la configuration des activités économiques des entreprises. L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) utilise ainsi, dans le cadre du Recensement Général des Entreprises (RGE), réalisé en 2016, la tenue de comptabilité selon le système comptable Ouest africain (SYSCOA) ou un système de comptabilité harmonisé autre que le SYSCOA comme seul critère opérationnel pour définir le caractère formel des entreprises. Le secteur informel est présenté comme l'ensemble des unités de production

exerçant sur le territoire économique du Sénégal et qui ne tiennent pas une comptabilité obéissant aux normes du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

Au regard de ce critère, 97% des entreprises sont ainsi catégorisées comme entreprises informelles. Cette proportion s'élève à 96,2 pour cent des entreprises en milieu urbain et est estimée à 99,6 pour cent en milieu rural.

La cartographie du secteur informel réalisée par le BIT sur la base des données du RGE 2016 montre la sensibilité de cette mesure en fonction des critères retenus. Le BIT retient en effet une combinaison de critères basée sur la tenue d'une comptabilité formelle ou l'enregistrement de l'activité. Sur cette base, la proportion d'unités économiques informelles s'élève à 85,4%

2. Contexte/justification

Le secteur informel se caractérise généralement en Afrique par une grande précarité des conditions d'activité : locaux inadaptés, non accès aux principaux services publics (eau, électricité téléphone)

Au Sénégal comme du reste dans la plupart des pays en développement, le secteur informel présente un fort potentiel de création d'emplois et de revenus

Au Sénégal, le *secteur informel* revêt une importance capitale. En effet, il contribue à hauteur de 55% au PIB selon l'ANSD à la réduction du chômage. L'emploi informel représente plus de 40% des emplois non agricoles. Selon le RGE, 97% des unités économiques non agricoles au Sénégal sont informelles. En effet, selon les données du RGE 2016 et le critère ou les critères utilisés pour définir le secteur informel, l'estimation de la proportion d'unités économiques informelles au Sénégal varie de 85,4 pour cent selon la définition du BIT basée sur une combinaison de critères (registre du commerce ou Ninea ou comptabilité formelle) à 97,0 pour cent selon le critère utilisé par l'ANSD (tenue d'une comptabilité formelle selon le Système comptable Ouest africain SYSCOA ou selon le Système de Comptabilité harmonisé autre que le SYSCOA).

L'une des premières caractéristiques du secteur informel est son hétérogénéité. Celui-ci regroupe en effet des « entreprises informelles de personnes à leur compte » et des « entreprises d'employeurs informels » et dans ces entreprises d'employeurs différentes catégories de travailleurs (employés et travailleurs contribuant à l'activité familiale) qui aboutissent dans le secteur informel suite à divers parcours.

La taille des entreprises est une autre caractéristique importante. La notion de secteur informel évoque souvent dans la documentation des entités de petite taille, généralement exploitées individuellement, et précaires qui offrent aux travailleurs des conditions de travail et de vie marquées par un fort niveau de vulnérabilité.

Pour définir le *secteur informel*, la conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), avait retenu lors de sa 15^{ème} rencontre de 1993, trois critères : a) l'organisation légale des entreprises ; b) la propriété et c) le type de comptabilité.

Au regard de toutes ces définitions, force est de reconnaître que le secteur informel au Sénégal est, pour la plupart, constitué de micro-unités. La taille moyenne des unités informelles est de 1,2 personne par établissement. Par ailleurs, on remarque que le secondaire utilise plus de main

d'œuvre avec 1,5 personne par établissement, contre 1,1 personne par établissement dans le secteur du commerce et 1,1 personne par établissement dans les services.

La prise en compte de la dimension genre a permis de noter que les femmes s'activent de plus en plus dans le secteur informel en tant que chefs d'unité avec un taux qui s'estimait toujours à moins de 52,% avant 2005 pour atteindre 74,3% entre 2015 et 2017. Ce qui fait en moyenne un taux assez important de femmes (61,9%) dans le secteur informel.

Généralement les raisons qui poussent les chefs d'unités à créer leur propre unité de production informelle sont principalement l'amélioration du revenu (47,7%) et le souhait de travailler pour leur propre compte (24,4%). Toutefois, selon le RGE, 10,4% des CUI affirmant avoir créé leur unité informelle parce qu'ils n'arrivaient pas à trouver un travail salarié dans le secteur formel.

Dans le secteur de l'artisanat, il faut noter que 8,4% des chefs d'unités de production informelles créent leurs entreprises pour perpétuer la tradition familiale. Ce secteur accueille également les jeunes sortis des centres de formation professionnelle. En effet, l'Etat du Sénégal a initié depuis plusieurs années la mise en application de l'une des recommandations de la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) : l'insertion des jeunes dans le tissu économique.

Ce secteur informel est ainsi une source de création d'emplois et de stabilité sociale. Le concept de *l'emploi informel* a été adopté par la 17^{ème} CIST de 2003. Sont considérées comme ayant des emplois informels, les personnes dont l'emploi est, en pratique, non soumis à la législation nationale du travail, à la taxation de revenu, à la protection sociale ou au droit à certains avantages (le préavis de renvoi, l'indemnité de licenciement, les congés payés ou les congés de maladie, etc.). Ainsi, l'emploi informel se définit surtout par rapport aux conditions d'exercice des employés aussi bien dans leur emploi principal que secondaire. De façon opérationnelle, dans les unités de production (formelle, informelle) et dans les ménages, les employés sont considérés être pourvus d'un emploi informel si au moins l'une des conditions suivantes n'est pas remplie (critère d'informalité de l'emploi) :

- paiement par l'employeur d'indemnité de protection de sécurité sociale ;
- congés de maladie rémunérés ;
- congés annuels rémunérés ou compensation éventuelle.

Or l'Etat du Sénégal s'est fixé de nouvelles orientations à la sortie de la crise sanitaire du COVID 19. Ainsi au-delà des axes 1 et 2 du PSE, le PAP 2A s'est présentée comme une nouvelle opportunité. En effet, l'objectif de l'ajustement du PAP 2A est de rétablir la trajectoire initiale en s'appuyant sur l'objectif de la phase II et les nouveaux défis nés de la crise pour un véritable développement endogène porté par un Secteur Privé fort, avec l'implication de tous les acteurs. D'ailleurs l'un de ces défis est la consolidation de la protection sociale et de l'équité territoriale

A la faveur d'une volonté d'extension et du renforcement de la protection sociale au Sénégal que le gouvernement a initié un projet portant : Régime de Protection Sociale Simplifié pour les Petits Contribuables (RSPC) dans le secteur informel.

Il s'agit à présent pour cette présente mission d'identifier les secteurs prioritaires de l'économie informelle dans la mise en œuvre du RSPC. Cette présente étude devra alors procéder d'une part à la sélection de quatre secteurs d'activités prioritaire et d'autre part de procéder au diagnostic organisationnel de leurs OP.

3. Rappel de l'objectif de la mission

Les objectifs principaux de la mission sont d'identifier les secteurs prioritaires de l'économie informelle pour le passage à l'échelle du RSPC, et de réaliser un diagnostic organisationnel des acteurs de ces secteurs et de leurs organisations professionnelles (OP).

4. Démarche méthodologique

Une approche participative, inclusive et itérative est utilisée tout au long du processus afin de s'assurer d'une implication de tous les acteurs (bénéficiaires directs et indirects) mais aussi de la justification du choix des 04 secteurs et afin d'assurer leur appropriation des résultats de l'étude.

La démarche est ainsi déclinée en trois étapes comme suit :

- une collecte et une analyse des données primaires et secondaires auprès du client-commanditaire de la mission ;
- une rencontre avec les institutions bénéficiaires directes et indirectes ;
- un diagnostic approfondi des acteurs des secteurs d'activités de l'économie informelle et de leurs organisations professionnelles

Activité 1 : Collecte des données primaires et secondaires et lancement de l'analyse des secteurs prioritaires

- **Tache 1 : Collecte et exploitation des données secondaires sur le Projet**

Cette tâche a été facilitée par l'équipe projet à travers une mise à disposition de la documentation disponible. Elle a été par la suite, complétée par une recherche et une revue documentaire.

Méthodologie: Collecte auprès du BIT et des partenaires nationaux, et exploitation minutieuse des documents de projet, rapports, études, notes, etc.

Résultats parvenus :

- Une prise de connaissance de la documentation sur le projet et sur le secteur de l'économie informelle est assurée ;
- Les secteurs d'activités prioritaires de l'économie informelle au Sénégal sont bien connus ;

L'implication des bénéficiaires directs dans l'identification des secteurs prioritaires est assurée.

- **Tache 2 : Rencontre avec les institutions et l'administration d'un guide d'entretien**

Cette partie est d'autant plus importante puisqu'elle a permis de conforter la première liste pour le choix des secteurs prioritaires.

Méthodologie :

- Des outils de collecte de données sous forme de guide d'entretien sont administrés aux acteurs et représentants des différentes parties institutionnelles.

Résultats attendus :

- Le choix des quatre secteurs d'activités prioritaires parmi les huit familles est arrêté.

Activité 2 : Diagnostic organisationnel des acteurs et des organisations professionnelles

- **Tache 1 : Entretien avec les leaders des OP représentatives des huit familles**

Cette activité est consacrée à la phase de collecte de données proprement dite auprès des 8 familles d'acteurs.

Méthodologie :

- Administration de l'outil KoboCollect à au moins à deux (02) OP les plus représentatives dans chaque secteur des huit familles.

Résultats attendus :

- Disponibilité de données assez exhaustives à partir de l'analyse croisée de deux OP par secteurs d'activités

- **Tache 2 : Organisation de focus group avec les OP des 04 secteurs prioritaires**

Il s'est agi d'organiser des discussions de groupe avec les OP des 4 secteurs prioritaires identifiés, afin de compléter et d'approfondir quelques issues provenant de l'exploitation de l'outil KoboCollect.

Méthodologie:

- Animation de focus group restreint au bureau des OP des 04 secteurs retenus

Résultats attendus:

- Prise en compte l'avis des acteurs bénéficiaires sur les modalités de développement d'une offre de services de protection sociale à ses membres
- Elaboration du rapport diagnostic

Activité 3 : Restitution/partage

D'un commun accord avec le commanditaire, le consultant a organisé une séance de restitution/partage après chaque dépôt d'un livrable. Le consultant a ainsi pu recueillir les remarques, orientations et autres observations en vue de les intégrer et finaliser le rapport produit.

Méthodologie :

- Organiser des réunions virtuelles de restitution/partage du livrable
- Susciter une participation active de l'ensemble des acteurs et parties prenantes

Résultats attendus :

- Le rapport d'orientation méthodologique est validé ;
- Le rapport d'identification des 04 secteurs d'activités prioritaires est validé ;
- Le rapport final de diagnostic organisationnel est amendé et validé.

5. Présentation des secteurs prioritaires

En 2017, les actifs dans le secteur informel non agricole étaient estimés à 2 499 219 individus dont 1 689 613 chefs d'Unité de Production Informelle (UPI) majoritairement dans le commerce de détail (45,4%) et les activités de fabrication (21,2%)¹

La structure de l'emploi par secteur d'activités montre une forte prédominance du tertiaire qui crée 2 198 740 emplois suivi du secteur primaire avec 940 323 emplois et enfin le secteur secondaire qui représente 767 006 des emplois. Ce poids important de l'emploi dans le secteur tertiaire est imputable aux activités de commerce qui représentent 49,2% de l'effectif total employé dans le secteur tertiaire.

Le marché de l'emploi est principalement dominé par l'emploi informel (c'est-à-dire l'employeur ne verse pas de cotisation au titre de la protection sociale de l'employé ou bien le chef d'unité de production détient une unité informelle). En effet 96,4% des emplois de l'économie sénégalaise sont informels. En outre si près de 5% des emplois du secteur non agricole formels, dans le secteur agricole tous les emplois sont quasiment informels. C'est pour cette raison que la recommandation 204 est particulièrement pertinente pour l'économie rurale informelle.

En perspective, l'un des défis majeurs de la phase 2 du PSE (2019-2023), reste le développement du secteur privé national. Dans cette dynamique, le PSE identifie l'économie informelle comme l'une des contraintes majeures qu'il convient de lever afin de bâtir un tissu d'entreprises formelles et moderniser son économie. Cette volonté politique a été réitérée par le Président de la République lors du conseil des ministres du 05 janvier 2022².

Considérant le niveau de représentation des secteurs d'activités, le commerce constitue l'activité dominante aussi bien dans le formel que dans l'informel. Il détient respectivement 35,2% et 66,4% du chiffre d'affaires dans chacun de ces deux secteurs. En outre, les branches « Agriculture, élevage et Pêche » et « hôtels, bars et restaurant » sont les branches les moins représentées dans le secteur formel.

¹Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI – ESI 2017)

² Le communiqué peut être consulté à l'adresse suivante :

https://www.presidence.sn/actualites/communique-du-conseil-des-ministres-du-5-janvier-2022_2488

La répartition par secteur d'activité montre que les travailleurs pour compte propre sont plus fréquents dans le commerce avec plus de 78,2% des emplois contre 20,1% de travailleurs dépendants.

Tableau 1 : Répartition des entreprises par formel ou informel selon la branche d'activités

Branches d'activités	Formel	Informel
Agriculture, élevage et pêche	1,4	6,0
Industries alimentaires	4,0	3,7
Industries textiles	0,9	11,6
Autres industries	5,8	10,4
Bâtiments et travaux publics	5,2	0,1
Commerce	32,4	52,7
Transport et télécommunications	4,8	0,3
Hôtel, bars et restaurants	6,1	5,2
Services fournis aux entreprises	21,7	1,5
Services personnels, divers	17,8	8,6
Ensemble	100	100

ANSD/RGE 2016

L'analyse de la représentativité des entreprises selon le degré de formalité démontre que le secteur non agricole : commerce (52,7%) et le secteur agricole (6%) sont fortement dominés par l'informel. En raison de certaines typologies d'entreprise, cette situation est moins marquée dans les activités comme les hôtels-bars et restaurants (5,2%), le transport et les télécommunications (0,3%).

Au regard de cette analyse, le choix du secteur agricole devient incontournable d'autant plus que la LOASP dans son article 14 dispose que : « les personnes exerçant les métiers de l'agriculture bénéficient d'une protection sociale au même titre que les travailleurs des autres secteurs d'activité ».

Un régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale est ainsi défini par la loi. Ce régime est soutenu par l'Etat pendant les cinq premières années qui suivent le début de son fonctionnement.

Toutefois, un retard est noté dans la mesure où l'article 15 précise que : 'l'Etat, en concertation avec les organisations professionnelles agricoles, établit un plan de mise en œuvre d'un régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi.' Ainsi, le régime agro-sylvo-pastoral (RASP), s'il est institué par la loi, n'est pas encore en application. Le RSPC s'offrirait comme une opportunité pour remédier à ces insuffisances et assurer une couverture aux travailleurs de l'économie agricole.

Au-delà du secteur de l'agriculture au sens large, deux autres branches d'activité sont proposées : le commerce et le transport.

Quelques critères ont prévalu au choix des dits secteurs d'activités :

- le niveau d'organisation et de structuration,
- la prise en compte de la dimension genre,
- le nombre d'actifs opérant dans le secteur et enfin,
- l'impact de la pandémie dominante féminine,
- l'accroissement du degré de vulnérabilité et,
- l'impact de la pandémie de COVID 19.

6. Les secteurs d'activités préconisés

Le secteur primaire en général, constitue la première préoccupation des populations rurales. Les dites activités diffèrent selon la zone d'implantation : dans le diéri, le walo et les zones humides l'activité dominante est agriculture associée quelque fois à l'élevage tandis que dans les zones côtière la pêche demeure l'activité principale.

6.1. Le secteur agricole

Le secteur agricole regroupe en son sein le sous-secteur de l'agriculture et celui de l'élevage. Chacun de ces sous-secteurs compte plusieurs filières ou chaînes de valeur d'où la pluralité d'organisations professionnelles de producteurs et d'éleveurs.

L'agriculture sénégalaise se caractérise par sa forme familiale dominante mobilisant une forte main d'œuvre familiale même si par l'endroit le recours à la main d'œuvre agricole s'impose (sourgha).

Dans le bassin arachidier, les systèmes de production associent l'arachide, les céréales à cycle court, mil et sorgho, qui ont pris la place des céréales à cycle long, et l'élevage des petits ruminants et des bovins. Sur la période 1960 à 1998, le rapport entre la culture de l'arachide et celle du mil/sorgho s'est complètement inversé. L'arachide qui représentait 64 % des superficies cultivées contre 29 % pour le mil n'en représente plus que 28 % contre 64 %.

L'élevage bovin qui était aussi important que l'élevage ovin n'en représente plus que le quart bien qu'ayant progressé.

Dans les régions Sud, le système agro pastoral est sensiblement le même que dans le bassin arachidier, mais le coton y concurrence l'arachide dont les surfaces cultivées augmentent.

Les disponibilités en pâturages permettent le maintien d'un important élevage bovin. Le maïs y connaît aussi une progression régulière. La riziculture de bas-fonds est pratiquée là où les possibilités existent. On note des diversifications dans l'élevage laitier et dans la culture bananière le long des cours d'eau.

Dans la Basse et une partie de la moyenne Casamance, les systèmes de production sont traditionnellement basés sur la riziculture de mangrove, la cueillette dans les 'bolongs' et les cultures exondées de céréales à cycle long.

Dans la zone sylvo-pastorale, l'élevage, bovin en particulier, domine, associé à un peu de culture de mil et d'arachide, et à la cueillette. Les difficultés de la transhumance dans les

pâturages de décrue du fleuve Sénégal et les régions plus au sud contraignent à une réduction de la taille des troupeaux.

Dans la vallée du fleuve, de fortes différences existent entre le delta et la moyenne et haute vallée. Dans le delta et autour du lac de Guiers, les systèmes de production avec pompage de l'eau et culture motorisés privilégient la double culture du riz dans de grands périmètres avec maîtrise complète de l'eau. La diversification se développe avec des variétés particulières de riz (riz parfumé), la tomate industrielle, l'oignon, la pomme de terre et la patate douce, de plus en plus dans de petits aménagements privés. L'élevage rencontre ici des difficultés du fait de la forte réduction des pâturages de décrue. Une agriculture d'entreprise émerge de plus en plus.

Dans la moyenne vallée et la haute vallée, les faibles surfaces aménagées obligent les agriculteurs à maintenir en partie leurs systèmes traditionnels qui associent les cultures de décrue, les cultures sous pluie et l'élevage en plus de la culture du riz.

Dans la zone des Niayes, il existe une grande diversité des systèmes de production. Les systèmes familiaux coexistent avec l'agriculture d'entreprise et quelques unités agro industrielles.

De Dakar vers Saint Louis, l'élevage de petits ruminants et les cultures pluviales réapparaissent, associés au maraîchage. Certains systèmes familiaux y associent aussi la pêche artisanale.

Malgré la vulnérabilité liée à transition écologique, l'élevage, valeur refuge, est de plus en plus une valeur spéculative. Ses pratiques se sont diversifiées : développement de l'embouche ovine et bovine pour répondre à la demande des marchés urbains, de l'aviculture intensive et d'une production laitière de niche dans les zones périurbaines.

Les évolutions de l'élevage montrent ainsi les capacités des producteurs à se garantir contre les risques, à s'assurer des revenus monétaires avec des rentrées plus régulières et, pour les plus gros producteurs, disposant souvent de revenus non agricoles importants, à réaliser des profits élevés dans l'intensification de leur système agropastoral.

Face aux risques un dispositif d'accompagnement a été mis en place : la compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal (CNAAS).

Faut-il le rappeler, toutes ces mesures découlent d'une volonté politique affirmée de l'Etat. En effet, le Sénégal avait choisi de mettre en œuvre une vision à long terme (2004 – 2024) soit 20 ans en proposant de faire voter à l'Assemblée nationale une loi d'orientation agro-sylvo-

pastorale (LOASP). Cette loi fonde la politique de développement agro-sylvo-pastorale et constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes opérationnels tels que le programme national de développement agricole (PNDA), le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS) et le plan national de Développement de l'Élevage (PNDE). Elle repose sur les principes directeurs suivants : efficacité économique, équité sociale, durabilité, libéralisation économique, décentralisation, solidarité et subsidiarité, compétition sous régionale, marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Ces principes découlent des objectifs politiques, économiques et sociaux du gouvernement, contenus jadis dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et repris dans l'axe 2 du PSE.

6.1.1. L'agriculture

En 2018, le sous-secteur de l'agriculture connaît un taux de croissance de 9,4%. Les actions du gouvernement, les améliorations de la production et de la productivité des cultures comme le mil, le sorgho, le maïs et le niébé ont contribué à expliquer les résultats. Les performances dans la production des fruits, des légumes et l'amélioration des exportations, la couverture des besoins nationaux en oignon, pomme de terre et banane ont donné un essor au sous-secteur³.

Le développement de l'agriculture s'inscrit dans la mise en œuvre de l'axe 1 du Plan Sénégal Émergent (PSE) : la transformation structurelle de l'économie et croissance. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), a ainsi orienté son action dans le sens de contribuer significativement à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et à l'amélioration de la situation nutritionnelle des populations. Pour un bon déroulement des activités, trois entités peuvent être cités : la SAED dans la zone Nord à travers les régions administratives de Louga, Saint Louis, Matam et en partie Tambacounda (Bakel) et la SODAGRI dans la zone Sud et Est avec les régions administratives de Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Kédougou, Tambacounda (excepté le département de Bakel), les producteurs de la zone Centre bénéficient de l'appui des conseillers agricoles de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) et ceux des Directions Régionales du Développement Rural (DRDR). Ces dernières assurent la tutelle du ministère et veillent au respect des orientations.

³ SES 2017-2018

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNAR, le projet de développement de la chaîne de valeur du riz (PDCVR) a été lancé pour réduire les importations à travers l'accroissement de la production. Ce projet va favoriser la création de 20 000 emplois d'ici la fin de sa mise en œuvre (2025) et augmenter de 30% les revenus des populations bénéficiaires.

Ainsi, pour améliorer la situation économique du pays, l'Etat du Sénégal a pris l'option de faire de l'agriculture un moteur de la croissance de l'économie. L'agriculture constitue en effet, la principale activité économique en zone rurale. Elle contribue de façon croissante à la formation du produit intérieur brut (PIB) et occupe une large part de la population active. En outre, l'agriculture demeure la principale base d'un développement artisanal et industriel.

Le secteur agricole regroupe plusieurs acteurs ainsi répartis :

- Les producteurs

Ils sont constitués de plusieurs catégories d'acteurs : les exploitations familiales, les producteurs moyens et les grands producteurs. Ces derniers regroupent les grands marabouts, les investisseurs locaux et les étrangers.

- Les transformateurs

Dans le cadre de la production rizicole, ce maillon de la chaîne de valeur est occupé par les riziers qui se chargent de la transformation du paddy en riz blanc. Pour les autres spéculations, les femmes restent dominantes à travers les unités de transformation et de conservation des produits locaux.

- Les opérateurs semenciers

Regroupés autour d'une organisation des opérateurs semenciers (OPS), ils sont des acteurs incontournables de la chaîne de valeur dans la mesure où ils approvisionnent le marché sous le contrôle de la DISEM et de la DRDDR.

- Les commerçants distributeurs

Ils sont généralement établis au niveau avec de grands marchés des villes. Les commandes sont faites auprès des riziers qui à leur tour expriment le besoin au niveau des producteurs. F

- Les prestataires de services

Il s'agit de fournisseurs de services de travaux agricoles, travaux post récoltes, le transport, l'emmagasiner, etc.

6.1.2. L'élevage

L'élevage est un secteur important de l'économie sénégalaise, pour sa contribution aux revenus et à la création d'emplois. L'initiative visée par la NISDEL était, entre autres, l'accélération de la modernisation et la diversification durables des systèmes de production et la reconquête du marché intérieur. Il constitue aussi la principale assurance contre les risques pour les populations pauvres, dont les moyens d'existence reposent sur l'agriculture pluviale⁴.

En 2017, le secteur a enregistré des performances grâce à l'augmentation des productions de viande de bovins (1,6%), caprins (9,4%) et ovins (9,5%). Ces résultats s'expliquent par une certaine stabilité des prix et une amélioration des soins aux bêtes. En effet, durant ces dernières trois dernières années le département ministériel a enregistré environ l'implantation d'une cinquantaine de parcs à vaccination dans le seul département de Podor.

Les acteurs de ce secteur sont souvent confrontés à l'accès au crédit ou des conditions de financement non adaptées. Pour lever cette contrainte récurrente, le Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB) a été mis en place pour accompagner la modernisation du secteur de l'élevage à travers le développement de la culture entrepreneuriale et le financement des MPE/PME.

6.2. La pêche

Au Sénégal, la pêche et l'économie maritime occupent une place importante dans les politiques et stratégies de développement économique et social, par leur contribution significative à l'alimentation de la population, à la création de revenus et d'emplois, ainsi qu'aux exportations. La pêche continentale et l'aquaculture constituent aussi des leviers importants dans la satisfaction de la demande en produits halieutiques et la création de revenus et d'emplois, notamment en milieu rural.

La pêche artisanale est pratiquée dans sept régions maritimes et fluviales du Sénégal, notamment à Dakar, Thiès, Saint Louis, Fatick, Ziguinchor, Louga et Kaolack. La région de Thiès demeure la principale pourvoyeuse de captures mises à terre. En effet, 49,7% des débarquements de 2018 viennent de Thiès, suivie de Dakar (23,7%), Saint Louis (11,9%), Ziguinchor (7,7%) et par les autres régions à savoir Fatick, Louga et Kaolack qui fournissent 7,0% de l'ensemble des débarquements.

⁴ Elevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest, Potentialités et défis, CEDEAO, OCDE, CSO, 2008.

En 2018, la pêche artisanale, principale composante de la pêche maritime, s'est caractérisée par une diminution des quantités. C'est une activité ayant un certain ancrage ethnique, voire familial. En 2018, elle est pratiquée en moyenne par 70 041 pêcheurs avec une flotte de 11 912 pirogues.

D'après les prévisions du PSE, la production de l'aquaculture pourrait contribuer à hauteur de 10% du volume total des pêches de capture, autrement dit, près de 50 000 tonnes de produits halieutiques et à la création de 20 000 emplois au Sénégal avant 2023.

6.3.Le commerce

Selon le rapport final de l'étude ENSIS-2011, les activités du domaine du commerce dans le secteur informel, concernent une large échelle d'acteurs constitués de petits commerçants installés dans les petits marchés des différents centres urbains (capitales régionales).

Le secteur commerce informel est souvent une activité qui répond principalement aux besoins ponctuels de la population, c'est ce qui justifie en partie son importance dans la ville. Il représente 53,6 % des activités exercées en milieu urbain par des migrants venus essentiellement de l'intérieur du pays. Selon l'ANSD, les entrepreneurs originaires des villes de l'intérieur du pays représentent 48,2 % contre 19,0 % issus de la population dakaroise (ANSD, 2013). Ils investissent généralement dans le commerce informel, un secteur très rentable, compte tenu du revenu journalier des commerçants estimé en moyenne à 2125 FCFA. Malgré cette rentabilité, il est souvent conflictuel, car le secteur entraîne une perte de revenu de 100 milliards de FCFA soit plus de 170 millions de dollars à l'État, rien que par l'occupation de la voie publique. De ce fait, le pouvoir public cherche à encadrer le secteur qui ne vit que de sa proximité avec sa clientèle. En réalité, l'adoption des réseaux sociaux par le commerce informel permet aux dits acteurs de faire face à deux principales difficultés : celle de la proximité des clients et celle liée à l'opposition au pouvoir public.

6.4.Le transport

L'Etat du Sénégal a entrepris d'importantes réformes en vue de moderniser et sécuriser le système du transport en commun des personnes. C'est ainsi que, avec l'appui de la Banque Mondiale (BM), des réalisations ont été dans le secteur à travers d'une part le renouvellement du parc automobile constitué jadis de « cars rapides » et de « ndiaga ndiaye » et d'autre part l'organisation des transporteurs en Groupement d'Intérêt Economique (GIE) et en Association de financement des professionnels du transport urbain (AFTU).

L'AFTU dispose d'un parc de 1 607 bus pour la région de Dakar et exploite 64 lignes. Les bus d'AFTU sont aussi présents au niveau des autres régions du Sénégal avec une flotte de 450 bus répartie dans les 13 régions⁵.

Ces organisations ont facilité les relations avec les concessionnaires :

- Indien par la marque 'TATA', disponible sur l'ensemble des grandes villes du Sénégal à travers les différents GIE mis en place ;
- Chinois par la marque 'King Long', essentiellement présente à Dakar.

Le secteur regroupe quatre acteurs principaux qui se distinguent par leurs activités : les transporteurs, les chauffeurs, les receveurs et les régulateurs communément appelés «coxeurs».

Concernant les taxis, suite au constat par les autorités d'une importante offre dans la région de Dakar, la délivrance de licences a été suspendue depuis 2016 par le Ministère en charge du transport. Cette mesure s'est étendue aux autres régions à partir de 2018.

Dans le cadre de la politique de renouvellement du parc des taxis urbains, 48 taxis neufs ont été remis le 14 décembre 2021 à des opérateurs de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) de Diass et 10 aux opérateurs de la commune de Saint Louis, 21 janvier 2022. Cette mesure devrait s'étendre aux autres régions du pays. Il est également entrepris le renouvellement des véhicules de transport inter urbain communément appelés '7 places' par des mini bus climatisés et plus tard par des véhicules de marque 'MALAW' de ONIVA Sarl.

⁵ SES 201-2018 page 266

7. Analyse de la situation socio familiale

7.1. L'éducation/instruction des entrepreneurs

Les entrepreneurs du secteur sont généralement sans niveau d'instruction formelle, commerce (28,9%), transport (34,6%), etc. Toutefois, il faut relativiser ce manque de niveau d'instruction. En effet, lesdits entrepreneurs ont au moins entrepris ou finalisé l'apprentissage du coran dans des 'daraa' traditionnels pour une maîtrise des pratiques religieuses.

Au-delà de cette catégorie, le niveau d'éducation et d'instruction des entrepreneurs est généralement limité au cycle primaire : commerce (22,8%) et transport (26%). Le niveau d'éducation/d'instruction est quelquefois lié à l'origine de l'entrepreneur.

Dans le secteur de l'agriculture, la structure de la population jeune selon le niveau d'instruction est marquée par la prédominance de la population faiblement scolarisée et particulièrement en milieu rural : 68,2% de la population rurale de 15-35 ans est sans instruction et 84,3% ne dépasse pas le niveau du primaire. On estime que 86,9% de la population sénégalaise de 15 à 59 ans n'a pas suivi de formation professionnelle et les plus faibles proportions de bénéficiaires de la formation professionnelle sont enregistrées dans les régions rurales. La formation informelle domine au sein de l'exploitation familiale ou par apprentissage dans l'atelier artisanal.

Tableau 2 : niveau d'instruction des entrepreneurs

Secteur d'activités	Aucun	Prim	Sec	Sup	Arab	Alpha	Autres	Total
Commerce	28,9%	22,8%	17,9%	3,5%	20,5%	1,5%	4,9%	100%
Transport	34,6%	26%	17,7%	5,4%	12,4%	1%	2,9%	100%

NB : Prim = primaire ; Sec= secondaire ; Sup = supérieur ; Arab= arabisant ; Alpha= alphabétisation

7.2. Origine des entrepreneurs

Tableau 3 : lieu de provenance des entrepreneurs

Secteurs d'activités	Etrangères	Milieu urbain		Milieu rural
		Dakar	Autres villes	
Commerce	5,1%	17,9%	46,2%	30,9%
Transport	1,2%	13,7%	50%	29,2%

Les entrepreneurs du secteur informel viennent pour l'essentiel des autres villes du Sénégal mais aussi du milieu rural. Cependant, ceux issus du milieu rural sont présents dans le secteur de l'agriculture, du commerce (30,9%) et du transport (29,2%).

Les entrepreneurs originaires des autres villes urbaines ont plus mis l'accent sur le secteur du transport (50%) que les deux autres : le commerce (46,2%) et l'agriculture.

Les femmes sont très présentes dans les activités du commerce avec environ 23% des commerçants.

Ils ont aussi, pour l'essentiel (environ à plus de 50%) atteints le niveau d'études secondaires avec une forte présence d'arabisants.

Les commerçants du secteur informel proviennent, dans leur quasi-majorité des régions du Sénégal et particulièrement du monde rural. Sur le plan affiliation, ils sont généralement regroupés dans l'UNACOIS, même s'il existe d'autres organisations professionnelles particulièrement ciblées sur les appartenances régionales, religieuses ou confrériques.

7.3. La gestion de l'activité selon le genre

Tableau 4 : Répartition des effectifs des UPI selon le genre

Secteurs/branches d'activités	Femmes		Hommes		Total	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
Commerce	125 174	31,8%	558 151	30,6%	683 325	30,8%
Transport	3 074	0,8%	80 464	4,4%	83 538	31,8%

Au-delà des services, le commerce reste le secteur d'activités le plus représentatif du secteur informel non agricole avec 30,8% de l'effectif. Le commerce attire plus de femmes entrepreneures (31,8%) que les autres branches d'activités comme le transport (0,8%) et la restauration (7,3%). Toutefois, il faut noter que l'activité de restauration mobilise plus de femmes entrepreneures (28 749 personnes) que d'hommes (17 460) soit 1% de l'effectif (46 209).

7.4. Le profil social de l'entrepreneur

Tableau 5 : situation matrimoniale des entrepreneurs

Secteur d'activités	Marié(e)	Célibataire	Veuf (ve)	Divorcé(e)	Total	Nombre moyen d'enfants de l'entrepreneur
Commerce	78,2%	18,6%	1,9%	1,2%	100%	4
Transport	82,6%	16%	0,4%	1%	100%	4

Dans les trois secteurs d'activités, la situation matrimoniale des entrepreneurs est fortement marquée par le mariage : 78,2% au niveau du commerce, 72,7% pour la branche d'activités restaurant et 82,6% pour le transport. Cette situation reflète une certaine responsabilité sociale mais également des besoins sociaux relatifs à la santé et à l'éducation des épouses et des enfants.

L'âge moyen des acteurs dans le domaine du commerce est de 40 ans et ils sont tous essentiellement stables d'un point de vue matrimonial. Cela devra être très déterminant dans le choix des services à proposer, notamment pour la branche retraite.

Compte tenu de l'environnement du cadre de vie et de la sociologie du terroir d'origine, les entrepreneurs du secteur informel conservent généralement cette vie en communauté, avec une famille élargie dans des concessions dédiées.

8. La situation socio professionnelle dans le secteur informel

8.1. Le financement de l'activité

L'origine du capital au démarrage des activités montre que la plupart des UPI (57,6%) ont démarré leur activité avec leur propre épargne, 10,6% ont bénéficié de dons ou d'héritage et 19,8% ont réussi à obtenir un capital par le biais de prêts informels. Cependant, il faut noter que celles qui sont parties d'un prêt bancaire pour débiter leur activité sont très faibles (1,4%). La facilitation des prêts bancaires pourrait être un levier pour financer le secteur informel car l'épargne n'est pas toujours facile à consolider.

Relativement à la majorité des unités de production ayant financé leurs activités au démarrage grâce à l'épargne ou aux systèmes de tontines, 28,4% d'entre eux l'ont fait grâce aux revenus tirés de leurs emplois antérieurs dans l'informel ou dans les petites entreprises et 23,7% ont vendu des produits agricoles pour réussir à épargner, afin de financer le démarrage de leur activité. Cette épargne est principalement issue d'activités de commerce ou de revenus d'emplois dans le secteur formel ou informel. Le financement par la vente de produits agricoles est plus constaté dans le milieu rural (36,7%) et dans les autres milieux urbains (17,6%).

Le capital des unités de production du secteur informel appartient principalement aux chefs d'UPI. En effet, sur les 350 milliards de FCFA que représentent le coût du capital, 89,0% sont aux unités de production.

Pour constituer le capital, les unités de production font recours à plusieurs moyens de financement. Parmi les moyens d'obtention de fonds, il existe l'épargne et le prêt contracté auprès des institutions financières ou de la famille. Globalement, dans le secteur informel sénégalais, le capital est essentiellement financé par épargne, don ou héritage. En effet, 291,4 milliards FCFA, soit 83,3% du capital détenu par les unités de production proviennent de l'épargne, du don et d'héritage.

Concernant le commerce, le financement de l'activité provient de plusieurs sources et selon le lieu de résidence : milieu urbain et milieu rural mais aussi milieu urbain de Dakar et autres milieux urbains.

Les principales sources de financement du capital des UPI dans le commerce sont : l'épargne (59,7%) quel que soit le lieu de résidence et des prêts informels (21,2%) provenant généralement d'amis ou de parents mais aussi de dons/héritage (9,2%).

Tableau 6: Sources de financement du capital initial

Milieu de résidence	Epargne	Contributions Associés	Prêts banque/SFD	Dons/héritage	Prêts informels	Autres	Total
Dakar urbain	60,2	0,8	0,6	9,6	11,8	16,9	100
Autres milieux urbains	58	0,6	2,7	9,4	24,4	4,9	100
Milieu rural	60,7	0,3	1,6	8,9	23,1	5,5	100
Ensemble	59,7	0,5	1,7	9,2	21,2	7,7	100

Source : Sénégal ER-ESI 2017, tableau 9.14

Cette épargne ayant servi au financement du capital est principalement issue d'activités de commerce ou de revenus d'emplois dans le secteur formel ou informel. Le financement par la vente de produits agricoles est plus constaté dans le milieu rural (36,7%) et dans les autres milieux urbains (17,6%).

Il est noté par ailleurs, le faible recours aux systèmes financiers. En effet, les prêts consentis par les institutions financières et les SFD ne représentent que 1,7% du financement du capital initial.

En considérant, le capital est l'un des deux facteurs de production qui permettent aux UPI de produire les biens et services mis sur le marché. Pour la branche d'activité, transport/communication, le montant total du capital productif est 148 912 000 FCFA soit 4 109 000 Fcfa en moyenne.

8.2. Les emplois

Pour répondre efficacement à ces préoccupations, la politique de promotion de l'emploi est axée sur la définition et la mise en œuvre de politiques publiques pertinentes en la matière, avec pour objectif à long terme d'assurer le plein-emploi. Sur la période 2015-2019, à travers le Plan Sénégal émergent (PSE), le Gouvernement prévoit d'augmenter les opportunités, afin de créer chaque année 100 000 à 150 000 emplois décents, productifs et rémunérateurs à travers notamment : la promotion des investissements publics à Haute Intensité en Main-d'œuvre (HIMO) et l'amélioration du suivi du marché du travail. Pour ce faire, un cadre institutionnel a été institué. Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique de l'emploi est le dispositif opérationnel chargé de traduire en actions la politique de l'emploi au Sénégal. Ce cadre d'intervention est le Plan Sénégal Emergent (PSE).

Dans les branches d'activité comme le Commerce, l'Industrie textile, les Hôtels bars et restaurants, l'Agriculture, l'élevage et la pêche et les services personnels divers, plus de 70% des employés exercent dans l'informel.

Le nombre d'employés de l'informel dépasse largement celui du formel dans chacune des régions du Sénégal et représente plus de 90% du personnel en activité. La plupart des travailleurs évoluant dans le secteur informel sont des hommes (68,6%).

Le secteur informel offre aux jeunes une opportunité d'insertion. En effet, durant ces dix dernières années, le taux de création d'entreprises informelles est plus élevé que celui des entreprises formelles. Généralement, plus de 70% des entreprises informelles ont un âge inférieur ou égal à 10 ans alors que dans le secteur formel, cette part représente 64%.

Selon l'ENES, la population occupée est composée de 35,4% d'employés, de 36,1% d'employeurs et travailleurs pour compte propre, et de 28,5% d'aides familiaux.

Les branches d'activités « Agriculture, sylviculture et pêche » et « Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles » constituent les principales branches dans lesquelles s'activent les employeurs et indépendants. En effet, 41,4% des employeurs et indépendants exercent dans le commerce et 23,0% dans l'agriculture au sens large.

Concernant l'agriculture, comparée à la moyenne des cinq dernières d'années qui est de 7.4%, la performance du secteur reste mitigée même si ce dernier reste un secteur clé du primaire, avec une contribution de 53,8% (ANSD, SES 2013). Il emploie 73,8% de la population rurale (RGPHAE 2013).

Par ailleurs, les activités agricoles constituent encore, les principales occupations et sources de revenus des ruraux.

Les employés évoluent principalement dans plusieurs branches d'activités dont ; dans le commerce et réparation d'automobiles et motocycles (9,8%), dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche (8,5%) et dans les transports et entreposage (8,1%). La majorité des employés (un peu plus de 80,0%) ne dispose pas de protection sociale, particulièrement les avantages liés à l'exercice des activités tels que les congés annuels payés, les congés maladies rémunérés, l'assurance maladie, les cotisations de sécurité sociale, les congés de maternité ou de paternité, l'assurance d'accidents de travail.

Tableau 7 : répartition du mode de rémunération des employés selon la branche d'activités

Branche d'activités	Pourcentage (%)
Agriculture, sylviculture, pêche	8,9
Commerce et autres	9,8
Transport & entreposage	7,9

Source ; ENES 2015

Selon le genre, les entrepreneurs du secteur informel sont essentiellement des hommes (79,9% de la population). Les femmes exercent généralement dans la fabrication de glace 89,2% ainsi que les hôtels, bars, restaurants 61,2%, (ENSIS 2011)

Le genre croisé aux secteurs d'activités confirme cette prédominance des hommes, En effet, les travailleurs hommes sont plus présents dans les « autres services (34,5%), le commerce (30,6%), dans les BTP (13,7%) et dans les industries non alimentaires (9,1%).

8.2.1. Le commerce

Il ressort de l'analyse de la propriété des unités issues du secteur du commerce que 68,1% sont des copropriétés. Cette population est estimée à : 434 871 emplois dont 5 983 employeurs du secteur informel et 428 888 indépendants non agricoles.

Il est établi que les entrepreneurs du secteur informel sont généralement des hommes (79,9% de la population). La même situation est observée dans le secteur du commerce avec 78,1% d'hommes contre 21,9% de femmes entrepreneurs.

Près de la moitié de la main d'œuvre du secteur informel se trouve dans les activités de commerce. En effet, les jeunes producteurs ruraux et les talibés issus des 'daaras' ont tendance à investir ce secteur à la fin de la récolte ou de l'apprentissage du coran. Le capital initial étant mobilisé à partir du produit de récolte ou de l'épargne issue des différents travaux domestiques menés durant le séjour dans les 'daaras'

Dans le secteur informel, l'âge moyen des entrepreneurs est de 40 ans même si il est inférieur à la moyenne dans l'activité de commerce. Cependant, malgré cet âge relativement jeune, les entrepreneurs de ce secteur sont généralement mariés (78,2%).

8.2.2. Le transport

La branche d'activité transport/communication est dominée par le secteur informel avec 66% (RGE 2016). Le transport emploie 84 235 personnes soit 3,8% de la population employée par le secteur informel.

L'analyse selon genre croisé au secteur d'activités renseigne que les travailleurs hommes sont plus importants dans ce secteur du commerce avec 30,6%.

En termes, d'intensité de main d'œuvre, le transport emploie un peu moins de la moyenne nationale (2,9 travailleurs) soit 2,3 travailleurs. Les travailleurs hommes sont plus nombreux : 4 employés sur 5 sont des hommes soit 80%.

8.3. Typologie des contrats

En général, plus d'un travailleur sur deux (55,3%) du secteur informel est lié à son patron par un contrat par entente directe et 36,1% des travailleurs ne disposent pas de contrat dans leur lieu de travail.

Les autres travailleurs disposent d'un contrat à durée déterminée (3,8%), d'un contrat à durée indéterminée (3,7%) ou sont « à l'essai » (1,2%). Les contrats de louage de services sont également de plus en plus utilisés.

L'analyse de la nature de la relation entre l'employeur et le travailleur montre que le secteur du commerce est marqué par quatre types de contrats : ceux qui disposent de CDI (3%), les bénéficiaires d'une entente (60%), les travailleurs à l'essai (2%) et enfin ceux qui ne disposent pas de contrat (35%).

Le secteur du transport est également marqué par ces mêmes types de contrat. Cependant, les CDI (01%) et les contrats à l'essai (01%) sont moins représentatifs. Les contrats par entente directe et sans contrat sont plus importants avec respectivement : 59% et 39% de l'effectif des travailleurs du secteur.

Le secteur de l'hébergement/restauration se particularise par la diversité des offres contractuelles et leurs niveaux de représentation. En effet, certains travailleurs de ce secteur disposent de CDI (05%), d'autres de CDD (05%), Toutefois, les contrats par entente directe demeurent plus importants avec 69% contre 20% de travailleurs sans contrat et 1% de l'effectif qui bénéficie d'un contrat à l'essai.

Il faut noter qu'au-delà de la faible proportion de contrats dument établis, la quasi-inexistence de primes et avantages versés aux travailleurs.

8.4. Statut du travail

Les travailleurs du secteur informel sont repartis en permanents (88,2%) et saisonniers (11,8%).

Les résultats de l'enquête (ENSIS 2011) montrent que près d'un employé sur cinq (19,1%) travaille pour son compte propre.

Ainsi les trois secteurs d'activités : commerce, transport et hébergement/restauration ont en commun une prédominance de travailleurs permanents environ 90% de leurs effectifs respectifs.

Selon la nature de la distribution des travailleurs par secteurs d'activités, quelques statuts sont relevés.

Pour le commerce, ceux qui travaillent pour le propre compte représente environ (60%), les salariés (20%), les apprentis payés (4%), les apprentis non payés (3%), les apprentis (5%), les aides familiaux (5%) et les associés (3%).

Le transport emploie les mêmes catégories de travailleurs. Ils se répartissent comme suit :

Catégories de travailleurs	Propre compte	Salariés	Apprentis payés	Apprentis non payés	Apprentis	Associés
Représentation	12%	40%	10%	5%	30%	3%

8.5. Nature de la rémunération

Selon l'étude ENSIS 2011, en termes de rémunération, 30,5% des travailleurs ont droit à un salaire (négocié), 29,7% sont payés proportionnellement aux bénéficiaires et 14,8% ne sont pas salariés. Le quart restant se répartit entre 12,9% payés au jour ou à l'heure de travail, 10,8% payés à la tâche et 1,4% qui reçoivent une rémunération en nature.

Pour les secteurs d'activités concernés : commerce, transport et hébergement/restauration, la rémunération s'opère de plusieurs manières : un salaire mensuel payé, des paiements à la tâche, des paiements en nature, etc.

Tableau 8: les formes de rémunération dans le secteur informel

Secteur d'activités	Nature du paiement					
	Salaires payés	A la tâche	En nature	Au jour ou à l'heure de travail	Bénéficiaires	Sans salaire
Commerce	10%	4%	1%	5%	70%	10%
Transport	50%	5%	-	10%	25%	10%

Agriculture	5,7%	67,8%	6,8%	1,8%	-	17,9%
-------------	------	-------	------	------	---	-------

Sources : ENSIS 2011 & ENES 2015

Les travailleurs du secteur informel sont les patrons ou employeurs et leurs associés, ceux travaillant pour leur propre compte et les employés rémunérés ou non. L'emploi dans le secteur informel est caractérisé par une forte présence de l'auto-emploi avec un pourcentage de 67,9%. La même situation est observée en fonction du milieu de résidence avec un taux d'auto-emploi se situant en 62,9% dans le milieu urbain et 75,7% pour le milieu rural. L'analyse selon les secteurs d'activité révèle que le commerce enregistre le pourcentage d'auto-emploi le plus important avec 80,1%.

Les non-salariés comprennent, ici, les aides familiaux, les apprentis non payés, les stagiaires, les bénévoles. La proportion de non-salariés s'activant dans le secteur informel est 21,4% au niveau national. Cette proportion est de 24,3% en milieu urbain et 17,1% en milieu rural. Ces derniers sont constitués des aides familiaux, apprentis, stagiaires, bénévoles. Le secondaire concentre la plus grande part des non-salariés avec 26,5%.

Toutefois, il faut souligner que les besoins des non-salariés sont partiellement ou entièrement pris en charge par le Chef de l'UPI. Ce dernier assure ainsi l'hébergement, la restauration en partie et les frais médicaux en cas de maladie.

La masse salariale totale versée au personnel du secteur informel se chiffre à 600 milliards de FCFA. En moyenne, une UPI verse annuellement 1 104 914 à ses employés 50% des UPI ont une masse salariale annuelle inférieure à 521 429 FCFA. Le salaire annuel moyen perçu par un employé du secteur s'élève à 505 805 FCFA soit un salaire mensuel de 42 150 FCFA.

8.6. Utilisation des revenus tirés

Dans le secteur informel, les revenus tirés des activités sont généralement destinés aux charges alimentaires (58,19%) au détriment de la prise en charge médicale (2,29%). A défaut de mesure de protection sociale les travailleurs de l'informel sont ainsi exposés à une forte vulnérabilité.

Tableau 9 : structure des dépenses des ménages

Poste de dépenses	Alimentation	Besoin en énergie	Santé	Habillement	Loyer	Education	Transport	Entretien et autres charges
Pourcentage	58,19%	1,49%	2,29%	3,44%	3,44%	3,60%	6,34%	7,79%

Source : L2S, Rapport préliminaire, 2015, ANSD

8.7. Le chiffre d'affaires

En 2017, le chiffre d'affaires annuel des entreprises du secteur informel était estimé à 9 998,8 milliards de FCFA. Ce chiffre d'affaires correspond à l'ensemble des ventes en état des produits, des ventes des produits résultant de la transformation d'autres produits et des ventes de services. La part la plus importante de ces recettes provient du commerce avec 6 622,9 milliards de FCFA, soit 66,2%.

Suivant la branche d'activité, le commerce constitue l'activité dominante au Sénégal. Il a généré 40,3% du chiffre d'affaires global des entreprises. Il est suivi de la branche des Autres industries, qui représente 19,4%, de l'Industrie alimentaire avec 9,9% et du « Transport et des Télécommunications » pour près de 9%. Les BTP et les « Services fournis aux entreprises » viennent ensuite avec respectivement 6,5% et 5,7%.

Il ressort de l'enquête (ERI-ESI 2017) que la quasi-totalité (88,3%) de la valeur ajoutée du secteur informel provient des sept branches dont le commerce de détail : 871,7 milliards de FCFA, le transport : 252,9 milliards de FCFA et l'hébergement/restauration : 241,7 milliards de FCFA.

Tableau 10 : Structure du chiffre d'affaires, de la production et de la valeur ajoutée annuels par secteur/ branche d'activités

Secteurs ou Branches d'activités	Structure des UPI	Chiffre d'affaires	Production	Valeur ajoutée
Commerce	56,2%	64,1%	29,8%	37,5%
Restauration	1,7%	1,5%	3,2%	2,6%
Transport	4,8%	3,9%	7,8%	6,7%

Source : extrait tableau annexe 1.16 ENSIS 2011

La performance économique du secteur informel

L'appréciation de la performance du secteur s'effectue à travers le niveau d'activité et les indicateurs de productivité et de rentabilité.

Le niveau d'activité se traduit par le chiffre d'affaires, la production et la valeur ajoutée. Les indicateurs de productivité ont trait à la productivité apparente du travail et du capital. Ceux de rentabilité mesurent la performance dans la mise en œuvre du capital ou du travail.

Au titre de la valeur ajoutée, les UPI des activités extractives sont également plus créatrices de richesses avec une moyenne annuelle de 11,0 millions FCFA. Selon les secteurs d'activités, elle est de 2, 7 millions FCFA dans le commerce, 5,7 millions FCFA dans les hôtels bars et restaurants et de 5,0 millions FCFA dans les transports.

Tableau 11 : Indicateurs du niveau d'activité et de productivité des UPI par branche d'activités

Secteurs d'activités	Valeur moyenne en milliers de FCFA				Effectif	Productivité apparente du travail
	Production	Valeur ajoutée	Charges du personnel	Revenu mixte		
Commerce	3462	2668	798	2149	683 324	1010
Transport	9500	5023	938	3946	83 538	2127

Source : ENSIS 2011 tableau 5

9. Les services de protection sociale

Certes, il n'existe pas une définition universelle du champ d'application de la Protection sociale. Toutefois, nous pouvons retenir ces deux dimensions : l'approche conventionnelle fournie par la Convention n°102 de l'Organisation internationale du Travail (OIT)⁶ concernant la sécurité sociale (norme minimum) et le Système européen de Statistiques intégrées de la Protection sociale (SESPROS) dont la définition de la Protection sociale englobe « toute intervention d'organismes publics ou privés destinée à alléger la charge que représente la survenance de certains risques ou besoins pour les ménages et les particuliers à condition qu'elle n'ait pas de contrepartie et ne relève pas de dispositions personnelles».

Au Sénégal, la Protection sociale au Sénégal prend en compte ces deux dimensions en s'appuyant sur l'approche conventionnelle avec un accent particulier sur les programmes de transferts pour les populations pauvres et vulnérables et adaptée au concept du cycle de vie. Cette définition est fournie par le Plan Sénégal Emergent (PSE) et reprise par la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) et présente la Protection sociale comme « un ensemble de mesures visant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux.

Pour sa part le Sénégal, conformément à l'axe 2 du Plan Sénégal Émergent (PSE) et à travers la Stratégie nationale de Protection Sociale (SNPS), a choisi la protection sociale comme levier essentiel de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales mais aussi un facteur de croissance inclusive valorisant le capital humain.

Pour rappel, la législation en vigueur au Sénégal oblige tout employeur de personnel salarié à se faire immatriculer à la CSS dans les deux mois qui suivent l'embauche du premier salarié. Les activités de la CSS ont trait aux prestations familiales et à la prise en charge des accidents de travail.

L'IPRES est pour sa part, un organisme de droit privé placé sous la tutelle technique et financière de l'Etat. Il assure le service d'une pension ou allocation de retraite aux anciens salariés ayant cotisé au moins 1 an, des pensions ou allocations de réversion aux veufs, veuves et orphelins de père ou de mère, à charge en cas de décès d'un salarié.

En revanche, la prédominance de l'informel dans certaines branches d'activités explique une proportion moindre d'entreprises inscrites aux institutions sociales. Il s'agit entre autres des « industries textiles » (0,3% pour l'IPRES et 0,2% pour la CSS), de « l'agriculture, l'élevage et

⁶ https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312247

pêche » (0,7% pour l'IPRES et 0,7% pour la CSS) et du « commerce » (1,6% pour l'IPRES et 1,4% pour la CSS).

Cette tendance est observée dans les activités d'hébergement/restauration (6,6%) et le transport (2%). Ce qui dénote une faible adhésion des acteurs du secteur informel aux institutions sociales. Pour ce faire, le recours à des organisations professionnelles fortes capables de développer et de fournir des services à leurs membres et de faciliter leur adhésion aux régimes est plus que nécessaire. En effet, l'impact économique de la pandémie sur l'économie informelle renforce l'importance de formaliser, réorganiser, valoriser l'économie informelle et de permettre sa pleine contribution à l'économie nationale. Pour ce faire, les efforts doivent être concentrés sur la promotion de son inscription, de sa structuration et de sa reconnaissance, l'extension légale (quand c'est nécessaire) et surtout effective de la protection sociale et dans l'immédiat l'accès à l'assistance sociale et /ou aux appuis apportés en réponse à la crise et pour soutenir la relance. L'économie informelle présente une diversité de situations et de besoins et il faudra en tenir compte et proposer des mesures de transition adaptées. Une bonne stratégie de formalisation doit s'inscrire dans l'esprit de la Recommandation n° 204 de l'OIT concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle⁷.

Dès lors une étude diagnostique va s'opérer autour de quelques organisations professionnelles en vue de mieux appréhender l'extension du RSPC dans le secteur/branche d'activités.

⁷ https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R204

10. Les Organisations Professionnelles (OP) cibles

Pour garder la démarche participative et inclusive, le diagnostic des organisations professionnelles (OP) va s'opérer d'une part après validation des secteurs/branches d'activités proposés et d'autre part en relation avec les ministères sectoriels.

Cependant, en raison du temps limité qui nous est imparti, il est prévu de procéder au diagnostic de deux OP représentatives par secteurs/branches d'activités

Secteurs d'activités	Activités	OP retenues
Agriculture	Agriculture	
	Elevage	
	Pêche	
Commerce	Ambulants	
	Petit commerce de détail	
Transport	Transport	

1. Le GIE BEENEFA (Kédougou)

L'organisation faitière dénommée GIE BEENAFA, est une structure de jeunes producteurs des trois (03) départements de la région de Kédougou. C'est une entité économique issue du conseil régional de la jeunesse avec la vocation de promouvoir l'insertion économique des jeunes et la lutte contre l'immigration clandestine. Les jeunes et structures de jeunes membres de cette organisation évoluent tous dans l'agriculture principalement la production rizicole, la maïsiculture et le maraîchage.

L'organisation compte à ce jour 192 membres dont 42% de jeunes femmes et 58% de jeunes hommes à majorité mariés.

Structuration de l'organisation

L'organisation fonctionne comme une coopérative agricole avec un bureau dont les membres sont élus pour un mandat de 2 ans renouvelable. Le bureau est ainsi composé : Président, Vice-président, Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjoint, Trésorier Général et Trésorier Général Adjoint. Il faut juste déplorer la non prise en compte de la dimension genre.

Administration et gestion

L'organisation ne dispose pas de personnel, le Président assure l'administration et la gestion sans support établi (manuel de procédures, plan de développement stratégique, etc.).

Les ressources financières proviennent essentiellement des droits d'adhésion (5 000F) et des cotisations des membres établies sur la base de la production agricole de l'année en cours.

En cas de conflit, deux modes de résolution sont utilisés : la médiation sociale ou l'application des dispositions du règlement intérieur.

Le développement de services aux membres

Les services offerts sont généralement :

- l'insertion dans l'environnement des affaires à travers une mise en relation avec les partenaires techniques et financiers. En effet, le partenariat avec La Banque Agricole (LBA) facilite à certains membres l'accès aux intrants de production ;
- un accompagnement des membres sous forme de coaching de Micro et Petite Entreprise Rurale (MPER) ;
- la mise en relation avec les réseaux de distributeurs pour la commercialisation de la production.

Il faut juste noter que l'offre de partenariat de la CMU n'a pas pu se réaliser.

En perspective, il est envisagé la mise en place d'une plateforme nationale des entités économiques des jeunes issus du conseil national de la jeunesse pour une meilleure maîtrise de l'environnement des affaires.

Recommandation principale : Mettre en place une bonne stratégie de communication pour informer les entités économiques sur l'importance de la protection sociale.

2. FADEC Njambour (Département de Kébémér – région de Louga)

La Fédération des Associations de Développement Communautaire (FADEC) est une organisation faitière de 32 Associations de Développement Communautaire (ADC) du département de Kébémér dans la région de Louga. Elle regroupe en son sein plusieurs producteurs agricoles (niébé), des éleveurs (aviculture) et de petits commerçants. La Fédération compte environ 12 232 membres adhérents dont 65% de femmes soit environ 7951 individus. Les membres adhérent évoluent ainsi dans un plus de 5 000 ménages.

Dans la dynamique de son évolution, la mutuelle d'épargne et de crédit MEC FADEC NDIAMBOUR a été mise en place et agréée par l'autorité compétente. Sa principale mission est de faciliter l'accès au crédit à ses membres.

Structuration de l'organisation

La fédération est régie par ses statuts et règlement intérieur, la forme d'organisation se présente comme suit :

- une assemblée générale, elle se réunit une fois/an pour valider les différents rapports, élire le conseil d'administration et définir les orientations,
- un conseil d'administration, il se réunit une fois/trimestre pour le contrôle du fonctionnement des organes,
- un bureau exécutif qui s'occupe de la vie au quotidien de la fédération. Il est dirigé par le PCA et se réunit une fois/mois pour veiller à l'exécution correcte à l'exécution correcte des missions qu'il confie au personnel d'appui technique qu'il a engagé.

La fédération arrive à mobiliser des ressources financières grâce des cadres de partenariats pour le financement de plusieurs activités/projets en direction de ses membres.

Administration et gestion

Les activités de la fédération sont gérées par un personnel d'appui technique salarié dont un coordonnateur et une responsable administrative et financière (RAF), des techniciens horticoles et autre personnel.

Le développement de services aux membres

La FADEC développe plusieurs services pour ses membres :

- la facilitation de l'accès au crédit
- la mise à disposition de semences de qualité grâce à une production de semences de nièbé
- la mise à disposition de sujets et d'aliments pour les producteurs avicoles
- la mise en place d'un système de warrantage pour améliorer les prix aux producteurs.

La principale mission de l'organisation est au-delà de sa volonté d'être un cadre unitaire des ADEC, c'est de contribuer de manière efficace à l'amélioration des conditions de vie des producteurs ruraux.

3. La PINORD

La problématique de la prise en charge de la filière rizicole dans la vallée du fleuve Sénégal a motivé ainsi six grandes Organisations paysannes de la zone : Association pour le développement de Namarel (ADENA), Amicale Socio-économique, Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Walo (ASESCAW), Fédération du Lao (FDL), Fédération des Associations du Fouta pour le Développement (FAFD), Fédération des périmètres Autogérés (FPA) et Union des Jeunes Agriculteurs de Koyli Wirndé (UJAK). Ces associations regroupent en leur sein 399 Organisations Communautaires de Base (OCB) comprenant 90.356 personnes dont 50,11 % de femmes.

La Plateforme des Initiatives du Nord (PINORD) est à la fois une volonté exprimée de capitalisation d'une expérience de projet et de développement d'initiatives endogènes.

Ces six organisations qui ont exprimé leur volonté d'aller ensemble autour d'un cadre fédérateur qu'est l'accès du riz au marché, présentaient cependant des disparités de taille : les organisations sont d'expériences variées, n'ont pas les mêmes capacités et sont concernées à des degrés divers par la question du riz. Mais toutes sont conscientes de leurs limites internes devant l'ampleur et le caractère éminemment politique de la problématique du riz local ; Elles sont aussi soucieuses d'avoir une bonne posture sur la scène économique nationale, régionale et même internationale et désireuses d'assurer leur survie et celle de leurs membres par la construction dynamique des capacités d'analyser des enjeux politiques et économiques, de négociation et aptes à proposer des alternatives pertinentes et crédibles.

Les principales forces de la PINORD sont :

- L'existence d'un espace d'échange, de dialogue pour les organisations de producteurs (OP) de riz de la vallée ;
- Le renforcement des capacités des O.P membres ;

En termes de prise en compte réelle de la dimension genre, la PINORD ne concerne pas spécifiquement les femmes et les jeunes de la vallée, mais leur implication est favorisée du fait de leur statut particulièrement stratégique en matière de lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que dans l'instance de décision la plus élevée, la parité homme femme est appliquée. Par ailleurs l'action économique des femmes a été renforcée en particulier celles conduisant des micro-entreprises rizicoles. Cet appui s'est fait dans le cadre spécifique de la démarche qualité techniquement et financièrement. L'action a également porté sur l'identification et la

caractérisation de micros-entreprises féminines, le développement de leurs capacités managériales et l'accès au crédit.

Vision de la PINORD

La vision de la PINORD est « **l'avènement d'une sécurité alimentaire des populations Sénégalaises par la promotion des filières agricoles permettant à tout le monde de manger à sa faim en tout lieu et à tout moment** »

Pour ce faire, la PINORD entend œuvrer à la promotion des filières agro-alimentaires notamment celle du riz permettant de couvrir les besoins de consommation et d'assurer la génération de revenus suffisants pour les populations. Elle se fixe alors comme mission

Mission

Dans cette perspective, la mission de PINORD sera de « **Contribuer à la sécurité alimentaire des populations Sénégalaises en améliorant leurs conditions d'existence de façon durable par la promotion du riz local** ».

Pour réaliser cette mission, PINORD mettra en œuvre des projets et programmes suivant ses cinq orientations stratégiques. Celles-ci s'appuient notamment sur l'expérience, les bonnes pratiques, les forces stimulantes de la PINORD

Le fonctionnement du dispositif

Pour un bon fonctionnement du dispositif, trois cadres ont été mis en place :

- Le comité d'orientation stratégique (COS)
- Un comité de coordination et de supervision (CCS)
- Une unité d'appui technique (UAT)

Le COS se réunit tous les 6 mois.

- ❖ La date de la prochaine réunion est fixée par les membres après chaque réunion du COS.
- ❖ Les convocations sont rédigées et envoyées 15 jours à l'avance avec précision des points à discuter mise à disposition de tous les documents qui doivent faire l'objet de discussion.

- ❖ Ces réunions permettent au COS de se prononcer sur l'exécution des activités et des finances du semestre écoulé et valider le plan d'action du semestre à venir.
- ❖ Les procès-verbaux sont rédigés par le responsable du dispositif et signés par l'ensemble des membres présents.
- ❖ Les présidences de séances sont tournantes entre les différents membres du COS.

Le CCS se réunit tous les mois sur convocation du responsable du dispositif.

- ❖ Les convocations sont envoyées une semaine à l'avance avec tous les documents qui doivent faire l'objet de discussion et précision des points à discuter.
- ❖ Ces réunions permettent au CCS de se prononcer sur l'exécution des activités et des finances du mois écoulé et valider le plan d'action du mois suivant.
- ❖ Les plans mensuels doivent être l'émanation des plans semestriels approuvés par le COS.
- ❖ Les réunions du CCS peuvent aussi être l'occasion pour les membres du CCS de procéder au recrutement du personnel et à la sélection des offres de biens et services conformément aux dispositions du manuel de procédures.

L'UAT se réunit toutes les semaines en réunions de coordination.

- ❖ Les réunions sont organisées par le coordinateur pour faire le point de la semaine écoulée et fixer un plan d'action pour la semaine en cours.
- ❖ Les plans d'action hebdomadaires sont extraits des plans d'actions mensuels approuvés les membres du CCS.

5. ASELBA (bassin de l'Anambé – Zone Est)

L'Association des Eleveurs du Bassin de l'Anambé (ASELBA) est une organisation d'éleveurs mise en place en 2002 avec l'appui de la SODAGRI. Elle mobilise les éleveurs des 06 communes qui gravitent autour du bassin de l'Anambé. Elle compte 120 membres actifs avec comme activité principale : l'élevage. D'ailleurs cet aspect est la condition sine qua non d'adhésion.

L'objectif était de mutualiser les efforts des uns et des autres pour d'une part améliorer la santé animale et d'autre part développer des stratégies de résolution des conflits agriculteurs-éleveurs.

Structuration de l'organisation

L'organisation est administrée par un conseil d'administration de 10 membres, d'un bureau et d'un secrétariat exécutif. Ce dernier est membre de l'organisation.

Le bureau est pour sa part composé : d'un président et son vice-président, d'un secrétaire général et son adjoint, d'un trésorier général et son adjoint. Trois commissaires aux comptes sont également élus.

Administration et gestion

L'organisation faitière ne dispose de personnel technique d'appui faute de ressources financières conséquentes pour assurer sa prise en charge.

Le développement de services aux membres

Plusieurs services sont offerts aux membres grâce à l'appui de partenaires techniques et financiers tels que la SODAGRI, Enda Energie. Il s'agit entre autres de :

- développement de la culture fourragère ;
- la mise en plateforme laitière pour une valorisation de la production ;
- une mise à disposition de produits vétérinaires pour une amélioration de la santé animale.

5. DENTAL BAMTARE TORO

La zone Nord du Sénégal a été très durement touchée par la sécheresse des années 70. Une grande partie des hommes fut contrainte de migrer dans le Sud du pays ou de partir dans les grands centres urbains ou à l'étranger pour chercher du travail.

La plupart des femmes restées seules avec les enfants et les personnes âgées s'organisèrent ainsi en groupements féminins ; quant aux jeunes ils constituèrent des associations dans le but de surmonter les difficultés.

C'est dans cette situation très difficile que l'association DENTAL BAMTARE TORO a vu le jour le 15 Novembre 1987 à Nanette dans le département de Podor.

L'association compte 2 225 membres professionnels du secteur de l'élevage dont 1 220 femmes et 1005 hommes.

La transformation du lait a été entreprise par les membres de l'Association Dental pour d'une part diversifier leurs activités et d'autre part valoriser les surplus de production notés durant la saison des pluies.

Afin d'améliorer la qualité des services à ses membres et face à une demande croissante des éleveurs eux-mêmes confrontés aux problèmes de surproduction laitière en hivernage, l'association a voulu chercher des solutions économiques alternatives.

Il leur fallait créer des unités de collecte et de transformation du lait pour valoriser le lait frais produit localement. Les membres de Dental ont alors effectué des visites d'échanges auprès des unités laitières installées à Tambacounda et à Matam en 2000.

Les objectifs poursuivis par l'association sont les suivants :

- Unir des personnes animées d'un même idéal et créer entre elles d'ententes et solidarité ;
- Contribuer à leur promotion sociale et à leur formation ;
- Contribuer à l'amélioration de la production animale et végétale ;
- Mettre en place un programme de renforcement des capacités organisationnelles et financières.

A l'actif de l'association, on peut citer les réalisations suivantes :

- Alphabétisation de 2 671 personnes (dont 1 762 femmes) de 1988 à 2000 ;
- Mise en place d'un dépôt de médicaments vétérinaires en 1991-1992 ;
- Formation de 43 auxiliaires vétérinaires de 1992 à 1993 ;
- Formation de 56 femmes en teinture, couture, en transformation et conservation des produits locaux a été faite.

Pour mener des activités génératrices de revenus, les membres de l'association DENTAL ont créé un Groupement d'Intérêt Economique en 1995, dénommé le GIE Dental Bamtaare Tooro.

L'association dispose d'une ferme pilote de production laitière, d'une parcelle de production fourragère (maralfa) et d'une unité de transformation laitière (UTL).

L'organisation Dentaal est gérée par un bureau exécutif de 7 membres dont la présidence revient à Mme Kadiatou DIA. Elle dispose en sein de manuel de procédures, d'un document stratégique qui définit ces orientations. L'organisation est également membre actif du Conseil National de Concertation des Ruraux (CNCR).

Développement de services aux membres

L'association Dentaal met à la disposition de ses membres :

- des aliments de bétail notamment durant la période de soudure,
- des vaches laitières aux membres en vue de l'augmentation de la production,
- l'achat de lait aux éleveurs à travers une contractualisation,
- le développement de la culture fourragère (maralfa, luzerne, ...)

6. Le GIE 'JAMBOUR SINE'

Le GIE 'Jambour Sine' est une organisation fédératrice des femmes micro mareyeuses et transformations de poisson. Elle compte 500 membres actifs dont 35% de jeunes femmes soit 175 individus. L'activité bénéficie d'une certaine modernisation à travers l'aménagement d'un site de stockage et de transformation répondant aux normes d'hygiène et de qualité.

Dans un souci de gestion durable de l'environnement, l'unité s'est dotée d'une unité biogaz pour la valorisation des différents déchets organiques.

L'organisation est gérée par un bureau composé de 6 personnes dont : la présidente et la vice-présidente, la secrétaire générale et la secrétaire générale adjointe, la trésorière générale et la trésorière générale adjointe. Le bureau est également assisté de commissions : commission qualité, commission chargée de la gestion des équipements et infrastructures, la commission commercialisation et le comité des sages chargé de la résolution des conflits.

L'organisation emploie deux salariés : une gestionnaire et une assistante administrative. Cette dernière assure parallèlement la fonction de comptable matière.

Une convention de partenariat avec la DER permet à l'organisation de développer des activités de nano crédits.

Face à la rareté de produits (poisson) et la vulnérabilité des membres, un système de solidarité est mis en place pour assister les membres malades. Le système est ainsi dénommé calebasse de solidarité. Elle assure la prise en charge de frais médicaux et l'hospitalisation de la patiente durant tout le traitement. Toutefois, la patiente s'engage à rembourser à prorata de la somme prêtée sans frais et dans des conditions qu'elle définira d'un commun accord avec le bureau.

L'organisation dispose d'un système d'archivage, des documents de planification et d'orientation stratégique et de compte bancaire qui enregistre toutes les transactions.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

	Nom	Position et organisation	Email/ contact
Partenaires			
1	Mme Diedhiou, Marie Odile Mbissine Faye	Directrice de la Protection sociale au Ministère du dialogue social et des relations avec les institutions	odilembissine@yahoo.fr 775409766
2.	M. Matar Diakhaté	Directeur de artisanat	dirartisanat@orange.sn 776589358
3.	Ibrahima Seck	Directeur des prestations familiales à la Caisse de Sécurité Sociale	seckiba@hotmail.com 773491261
4.	M. Assane Gueye	Président de la Mutuelle sociale nationale des artisans du Sénégal	assanegueye24@yahoo.fr 776297284
5.	Magor Sow	Agent à l'ACMU	magor.sow@agencecmu.sn 776575760
6.	M. Matar Diakhaté	Directeur de artisanat	
7.	Mme NIANG Yaram FALL	Femmes transformatrices de produits halieutiques 'jambour Sine', Présidente,	Tel : 77 273 64 50
8.	Mme Kardiata BA	DENTAL BAMTARE TORO, Présidente,	<u>Tel : 77 531 74 21</u>
9.	M. Chérif DIAO	ASELBA (bassin de l'Anambé – Zone Est), Président	Tel : 77 354 79 77
10.	M Ibrahima LY	Plateforme des Initiatives du Nord (PINORD), Secrétaire Exécutif	Tel : 77 554 89 71
11.	M. Doumack FALL,	<i>FADEC Njambour</i> <i>Secrétaire Général,</i>	Tel : 77 515 66 26
12.	M Ousmane Mamadou SOUMARE	GIE BENEFA Président	Tel : 77 729 60 65
13.	Mme Ndéye Sine Touré FAYE	REFED Présidente	Tel : 77 651 37 57

Annexe 2: Références bibliographiques

- PRODOC, RSPC 2017 6 BIT _Min Trav, revised 2018
- Rapport de l'enquête sur l'impact de la COVID-19 en milieu de travail, juillet 2020
- Etude technique sur les secteurs, métiers et filières couverts par le Régime simplifié pour les petits contribuables (RSPC) au Sénégal et sur les incitations possibles, janvier 2014 Ahmed Sadj
- Extension de la protection sociale au Sénégal: analyse des options de financement et simulations de rentabilité des investissements,
- Observatoire de l'OIT: le COVID -19 et le monde du travail, cinquième édition: estimations actualisées et analyses, juin 2022
- Enquête Nationale sur le secteur informel au Sénégal (ENSIS -2001), rapport final – ANSD - novembre 2013
- Cartographie de 8 familles d'acteurs de l'économie informelle au Sénégal : un panorama statistique, Genève, BIT, 2020
- l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), rapport final, ANSD, octobre 2019
- Rapport global du recensement général des entreprises, ANSD – janvier 2017
- Situation Economique et Sociale du Sénégal, 2017-2018, juillet 2020
- Revue globale et analyse du système national de protection sociale, OIT, 2021

Annexe 3 : guide d'entretien

Check-list

Les informations à collecter pour analyse

GOUVERNANCE ET GESTION DES PROGRAMMES ET PROCESSUS

- Historique de l'organisation, dates importantes
- Statuts et règlement intérieur
- Structuration : Organigramme
- Philosophie, mission, vision, orientation, valeurs
- Articulation entre la mission et la stratégie
- Fonctionnement de la structure gouvernante (staff) et capacité de mobilisation des ressources (fonds)
- Personnalités de l'organisation (staff, membres, conseil d'administration)
- Leadership de l'équipe dirigeante
- Représentativité des membres dans les structures de gestion et de direction
- Modes de représentations des adhérents (personne morale) dans l'OP
- Différents organes de l'OP
- Attributions de chacun de vos organes de gouvernance : Assemblée générale, Conseil d'Administration ; bureau exécutif ; commissariat aux comptes ; Les différentes Commissions spécialisées
- Prise en compte du genre
- Tenue d'élections démocratiques
- Séparation des tâches de management des tâches de contrôle
- Savoir-faire : *Ce que votre OP fait le mieux, mieux que ses concurrents en particulier*
- Domaines d'activités stratégiques (DAS)
- Rayon d'action, - Niveau de financement - Bailleurs de fonds – Collaborateurs
- Utilisation effective des outils et système d'information
- Mécanisme de contrôle et de partage de l'information entre le CA et le bureau exécutif ; entre ces derniers et les membres : comment communiquent-ils entre eux, avec leurs partenaires ?
- Tenue des réunions : périodicité ; convocation, ordres du jour, participants...
- Obstacles à la circulation et à la gestion de l'information

STRUCTURE

- Style de management : participatif ? directif ? par objectifs ? basé sur la délégation ?
- Organes décisionnels de l'OP et de ses entités
- Compréhension de la part des membres ordinaires et des leaders de l'OP (Bureau exécutif, CA, assemblée générale...) de leurs rôles, droits, et responsabilités
- Membership : Nombre de membres, conditions d'adhésion, cotisation

RESSOURCES HUMAINES

- Niveau de compétences des membres de l'AG, du CA et du Bureau Exécutif
- Mécanismes de résolution des conflits au sein du staff
- Mise en place de procédures transparentes de recrutement basé sur le mérite
- Existence de système de motivation du personnel
- Développement et suivi d'un système de rémunération et d'octroi d'avantages
- Les compétences actuelles permettent – ils aux membres des organes précités de remplir correctement leurs missions ?
- Le personnel dispose –t-il d'outils adaptés pour accomplir la mission de l'organisation ?
- L'effectif du personnel est-il suffisant pour accomplir la mission de l'organisation ?
- Quelles sont les compétences nouvelles (requis) dont ils ont besoin pour être performants ?
- Formations et appuis reçus : Types ? initiateurs ? bénéficiaires ? impacts ?
- Besoins de renforcement de capacités ?
- etc.

GUIDE ISS POUR LES RENCONTRES AVEC LES LEADERS DES OP SUPPORT KoBoCollect

- 1. Quelles sont vos différentes instances ?**
 - Assemblée Générale
 - Comité Directeur
 - Bureau Exécutif
- 2. Quelle est la représentation H/F au niveau des instances (AG, CD et BE) ?**
- 3. Quelle est la répartition géographique de vos membres ?**
 - Milieu urbain
 - Semi urbain
 - Rural
- 4. Quelle est la régularité de vos réunions**
 - Mensuelle
 - Trimestrielle
 - Semestrielle
 - Annuelle
 - Autres (à préciser)
- 5. Typologie des conflits**
 - Leadership
 - Compétence
 - Positionnement
 - Autres (à préciser)
- 6. Mécanisme de résolution des conflits**
 - Commission de gestion des conflits
 - Médiation
 - Autres (à préciser)
- 7. Qualité du leadership**
 - Démocratique
 - Autocratique
 - Bureaucratique
 - Laisser faire
- 8. Mécanismes de communication**
 - Bulletin
 - Point focal
 - Au besoin
 - Autres (à préciser)
- 9. Financement des activités**
 - Cotisation
 - Subvention
 - Don
 - Levée de fonds
 - Autres (à préciser)
- 10. Les services de protection sociale offerts**
 - Services de santé

- Adhésion à la CMU
- Adhésion à la CSS
- Autres (à préciser)

11. Modalités de prise en charge sociale et médicale

- Prise en charge partielle
- Mutuelle de santé
- Autres (à préciser)

12. Commentaires libres

13. Prise d'image

14. Transfert serveur